



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 106-19

13 avril 2011
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 106^e session du
Conseil international du Café**

28 – 31 mars 2011

1. Le Conseil international du Café s'est réuni à Londres du 28 au 31 mars 2011 sous la présidence de M. Ewald Wermuth (Union européenne-Pays-Bas).

Point 1 : Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-106-0 Rev. 3 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

3. La règle 5 du Règlement de l'Organisation dispose que, au début de chaque session, le Conseil décide de l'admission d'observateurs et énumère les points de l'ordre du jour du Conseil qui seront ouverts aux observateurs admis. Le Directeur exécutif par intérim a présenté le document ICC-106-6 dans lequel figure une liste des observateurs qui souhaitent assister à la session en cours et a indiqué que, pour rationaliser le processus d'acceptation des observateurs, il a été proposé qu'à la dernière session de chaque année caféière, le Conseil approuve une liste d'observateurs qui seront admis aux sessions de l'année suivante. Une liste des observateurs qui pourraient être admis en septembre 2011 figure à l'Annexe II, y compris les experts en statistiques qui pourraient être invités à assister aux réunions du Comité des statistiques. Tout observateur supplémentaire sera tenu de soumettre une demande de statut d'observateur par écrit au moins 45 jours avant la session de septembre (par exemple, pour cette année avant le 11 août 2011).

4. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que les observateurs visés à l'Annexe I du document ICC-106-6 seront admis à la 106^e session et aux réunions des comités ouvertes aux observateurs, à l'exception des points des ordres du jour relatifs aux

finances et à l'administration et au poste de directeur exécutif, qui seront réservés aux Membres. Le Conseil a également décidé d'approuver la liste des observateurs figurant à l'Annexe II, pour admission à la 107^e session du Conseil en septembre 2011.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix et pouvoirs au sein du Conseil pour l'année caféière 2010/11

5. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 30 mars 2011 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2010/11 figurant dans le document ICC-106-5 Rev. 2. Le Conseil a noté que le Libéria, qui a récemment rejoint l'OIC, a des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs, mais qu'il faisait des efforts pour les régler. Il a décidé de rétablir les droits de vote du Libéria pour le moment, la question étant gardée à l'examen et examinée de nouveau à la prochaine réunion. Enfin, le Conseil a noté que tous les Membres devaient s'acquitter de leurs cotisations avant le 31 mars 2011 afin de conserver leurs droits de vote et de participation aux réunions des comités spécialisés.

Point 3.2 : Pouvoirs

6. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-106-18.

Point 4 : Accord international de 2007 sur le Café

Point 4.1 : Entrée en vigueur

7. Le Conseil a noté que, comme indiqué dans la note dépositaire DN-95/11, l'Accord de 2007 est entré en vigueur le 2 février 2011 en vertu des dispositions de la Résolution 444, après le dépôt d'un instrument de ratification par le Brésil. Il s'agit du 7^e accord sur le café depuis 1962, d'une durée de 10 ans avec possibilité de prorogation pour une période supplémentaire de huit ans. Conformément aux dispositions de la Résolution 444, la période de prorogation de l'Accord de 2001 est maintenant terminée.

Point 4.2 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

8. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré que le document ICC-106-7 Rev. 1 contenait un rapport sur la participation à l'Accord de 2007 et il a précisé les implications de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007 en ce qui concerne les voix, les cotisations et les Membres de l'Accord de 2001 qui n'ont pas encore parachevé les procédures de l'Accord de 2007. Il a été proposé que ces gouvernements continuent d'être invités à assister aux réunions en attendant qu'ils aient parachevé les procédures officielles d'acquisition de la qualité de Membre de l'Accord de 2007. Il s'agit de Membres de longue date de l'Accord de 2001 et des accords précédents et cette pratique a déjà été suivie dans le passé. Bien qu'ils prennent leur place au sein du Conseil, ils ne pourront pas participer au processus officiel de prise de décision. Il a noté que, au 31 mars, 48 gouvernements avaient signé l'Accord et 37 Membres l'avaient ratifié, accepté ou approuvé. Cinq nouveaux membres (Libéria, Timor-Leste, Tunisie, Turquie¹ et Yémen) viennent augmenter la représentation géographique des producteurs et des consommateurs de café en vertu de l'Accord. Conformément aux dispositions des Résolutions 445 et 446, les gouvernements signataires et les non-membres ont jusqu'au 28 septembre 2011 pour signer l'Accord et déposer leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Les procédures d'acquisition de la qualité de Membre figurent dans le document ED-2033/08 Rev. 4. Le Directeur exécutif par intérim a écrit aux pays énumérés dans les sections B et C de l'Annexe I du rapport afin de leur rappeler la nécessité de parachever les procédures le plus rapidement possible. Plusieurs pays l'ont informé des progrès en la matière, dont le Cameroun, la République dominicaine, la Guinée, la Jamaïque, le Nigeria, le Rwanda et la Zambie. La Colombie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée appliquent l'Accord à titre provisoire. En ce qui concerne les non-membres, la République démocratique populaire lao est représentée à cette réunion, la Fédération de Russie a fait part de son intérêt à devenir Membre et la Sierra Leone est en train de parachever les procédures.

9. Le Directeur exécutif par intérim a présenté le document WP-Council 213/11 dans lequel figure un projet de résolution fixant les procédures d'adhésion à l'Accord, conformément aux dispositions de l'article 43 (Adhésion) de l'Accord de 2007. Il a noté que l'OIC détient l'instrument d'adhésion des Philippines, qui sera accepté en dépôt une fois que la Résolution aura été approuvée².

¹ Instrument de ratification déposé le 28 mars 2011, (voir le document DN-97/11).

² Voir le document DN-99/11.

10. Le représentant du Yémen a fait une déclaration au Conseil, dont le texte a été distribué sous la cote ICC-106-16. Le Conseil a remercié le représentant pour cette déclaration et a souhaité la bienvenue au Yémen et aux représentants de deux autres nouveaux pays Membres qui participent à cette réunion : le Libéria et Timor-Leste.

11. Le Conseil a pris note du rapport sur la participation à l'Accord figurant dans le document ICC-106-7 Rev. 1 et d'un projet de résolution révisé fixant les procédures d'adhésion à l'Accord de 2007 (document WP-Council 213/11 Rev. 1). Il a décidé d'approuver le projet de résolution, qui est devenu la Résolution 447 et est reproduite en annexe. Enfin, le Conseil a exhorté tous les Membres qui ne l'ont pas encore fait à parachever les procédures d'acquisition de la qualité de Membre le plus rapidement possible, notant que seuls les Membres de l'Accord de 2007 seront en mesure de participer aux comités spécialisés et au processus de prise de décision à la prochaine session.

Point 4.3 : Documents stratégiques et mandats

12. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré que, lorsqu'il a examiné les documents stratégiques en septembre 2009, le Conseil a noté que tous les documents relatifs à l'Accord de 2007 devaient être examinés à sa première session après l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Tous les documents ont été longuement discutés entre 2008 et 2010 avant d'être approuvés en vertu de l'Accord de 2001. Il a présenté le plan d'action stratégique (document ICC-105-19) qui définit l'orientation générale et les priorités de l'Organisation ; la stratégie de mise en valeur du café (document ICC-105-16) qui, à son avis, pourrait être examinée et révisée en 2011/12 pour élargir son champ d'application et l'adapter aux exigences d'autres donateurs ; le Règlement de l'Organisation (document ICC-102-7) ; les Statuts et Règlement financiers (document ICC-102-8) ; le Règlement sur les statistiques - Rapports statistiques (document ICC-102-10) ; le Règlement sur les statistiques - Certificats d'origine (document ICC-102-9), qui a pris effet le 2 février 2011 ; le Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs (document ICC-105-17), qui a pris effet le 1 mars 2011 ; les mandats des comités et organes consultatifs (document ICC-106-4), et une liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés (document ICC-106-3), qui sera de nouveau révisé pour tenir compte des informations reçues en provenance d'El Salvador et des nouveaux Membres. En ce qui concerne les facteurs de conversion (document ICC-106-2), il a noté que le libellé avait été simplifié à des fins de clarification. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver officiellement l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus. Dans le cas des facteurs de conversion, le Conseil a noté que les facteurs de conversion du café décaféiné torréfié ou soluble pourra devoir être réexaminé par le Comité des statistiques à la lumière du facteur de conversion révisé du café vert décaféiné.

Point 4.4 : Comité des statistiques

13. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré que le Comité des statistiques a été créé par le Comité exécutif en 1998 et s'est réuni périodiquement en vertu de l'Accord de 2001 pour examiner des questions statistiques. Le mandat du Comité en vertu de l'Accord de 2007 a été approuvé par le Conseil en mars 2009 (voir l'Annexe VI du document ICC-106-4). Lors de sa 100^e session en mai 2008, le Conseil a noté que l'Accord de 2007 ne faisait pas référence au Comité et qu'il fallait envisager d'élaborer un projet de décision pour l'établir après l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007, compte tenu de l'importance de ses travaux. Le document WP-Council 212/11 contient le texte d'un projet de décision.

14. Le Conseil a pris note de ces renseignements. Il a noté l'importance des travaux du Comité des statistiques, qui a fonctionné en vertu des accords de 1994 et 2001, et a décidé de créer le Comité en vertu de l'Accord de 2007 en le chargeant d'examiner, d'évaluer et de formuler des recommandations au Conseil sur les questions statistiques.

Point 4.5 : Mise en place des comités

15. Le Conseil a décidé que la composition du Comité des finance et de l'administration, du Comité des projets, du Comité de promotion et de développement des marchés et du Comité des statistiques pour le restant de l'année caféière 2010/11 serait telle qu'elle figure dans le document WP-Council 214/11 Rev. 1.

Point 5 : Situation du marché du café

16. Le Directeur exécutif par intérim a présenté son rapport sur la situation du marché (Rapport mensuel sur le marché du café - février 2011). Le texte de sa présentation sur les perspectives du marché mondial du café est disponible à la section Présentations techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1011.htm>). Il a déclaré que le prix indicatif composé de l'OIC était à son plus haut niveau depuis la fin des années 1970. Les prix des quatre groupes de café pendant la même période ont augmenté régulièrement depuis la mi-2010. Les prix des Robustas ont été légèrement à la traîne mais ont commencé à augmenter ces derniers mois. Les prix des Doux de Colombie et des Autres doux se sont approchés de la plus haute moyenne mensuelle jamais enregistrée. Les prix à terme de l'ICE de New York indiquent que le marché s'attend à ce que les prix augmentent jusqu'à la fin de l'année pour retomber en 2012. La production mondiale en 2010/11 a été estimée à 133,1 millions de sacs, en ligne avec la consommation et suffisante pour maintenir les approvisionnements mais pas pour reconstituer les stocks. La production de la campagne précédente a augmenté dans la plupart des dix principaux pays producteurs, jusqu'à 21,9% dans le cas du Brésil, alors que l'Indonésie a enregistré une baisse de 25% par rapport à 2009/10, en raison des effets de La Niña. L'un des facteurs sous-jacents de la

fermeté des prix a été le fait que les stocks d'ouverture dans les pays exportateurs étaient à des niveaux historiquement bas de l'ordre de 13 millions de sacs. Dans le cas des réserves des pays importateurs, celles-ci ont diminué en 2010 et s'élevaient à quelque 18,7 millions de sacs. Le total des exportations s'est élevé à environ 96,7 millions de sacs en 2010 pour une valeur d'environ 16,5 milliards de dollars. La consommation mondiale a été d'environ 134 millions de sacs, soit une augmentation de 2,1% par rapport à 2009. Pendant la période de 2000 à 2010, la consommation mondiale a augmenté d'environ 2,4% par an, à raison de 1,1% par an dans les marchés traditionnels, de 3,8% dans les marchés émergents et de 4,3% dans les pays producteurs. La consommation d'un certain nombre de pays producteurs a augmenté à un rythme plus élevé, notamment au Brésil (3,8% par an), en Indonésie (7,2% par an), en Éthiopie (5,3% par an), au Mexique (6,5% par an) et en Inde (4,1% par an). Ce fut également le cas dans les marchés émergents avec des pays comme l'Australie, la Fédération de Russie et l'Ukraine qui ont enregistré des taux de croissance de 5%, 7% et de 23,6% par an respectivement.

17. Au cours des débats sur ce point, la valeur de renseignements explicatifs sur les statistiques a été notée. Il serait intéressant d'explorer les causes de la hausse des prix pour déterminer si elle trouve sa source dans des questions liées à l'offre et à la demande, à la hausse des coûts des intrants ou au marché à terme. Il est important de savoir ce qui se passe sur le marché et il convient d'en faire une priorité dans le cadre de l'Accord de 2007. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré qu'il y avait des raisons fondamentales à la hausse des prix des différents produits de base, qui sont dues à l'offre ou à la demande. Bien que les flux des fonds spéculatifs sur le marché du café puissent accentuer les mouvements des prix à court terme, le consensus est que, à moyen et à long termes, les fondamentaux seront déterminants. Le marché à terme estime que les mouvements des prix atteindront un sommet vers la fin de l'année, en écho à la disponibilité de la prochaine récolte qui a été estimée en augmentation. Les hausses de prix ont également incité les exploitants à mieux entretenir leurs plantations. En ce qui concerne l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers, les coûts doivent être séparés des prix et les effets sont à long terme. L'augmentation des prix des produits pétroliers affecte les coûts des engrais puis les coûts de production ; il pourrait être utile de revenir sur une étude de l'OIC sur les prix des engrais (document ICC-102-2). Il a attiré l'attention des Membres sur une étude de la FAO intitulée "Préserver la sécurité alimentaire face à la volatilité des marchés mondiaux", disponible à : <http://www.fao.org/economic/est/volatility/vgm/en/>. Enfin, il a déclaré qu'il y avait trois façons de valoriser le café : l'industrialisation, qui peut ne pas être viable pour les petits producteurs, la différenciation et le développement d'un marché intérieur. Cette dernière option pourrait être examinée au sein du Comité de promotion et de développement des marchés.

18. Le Conseil a pris note de ces renseignements et des documents WP-Council 207/11 et 209/11 dans lesquels figurent les dernières estimations officielles concernant la récolte de café au Brésil. Le Conseil a également noté la suggestion qu'il serait utile pour l'OIC de se pencher sur les enseignements et les implications pour le secteur du café de l'étude de la FAO, et a demandé au Secrétariat d'évaluer la possibilité d'intégrer une activité sur cette question dans le programme des activités pour 2011/12.

Point 6 : Rétrospective 2009/10

19. Le Directeur exécutif par intérim a présenté la Rétrospective 2009/10, qui contient un rapport sur les activités de l'Organisation pendant l'année caféière écoulée, y compris un rapport sur le marché mondial du café, la Conférence mondiale du Café et les activités régulières comme les projets, les études, les statistiques et la promotion. Le Conseil a pris note de la Rétrospective.

Point 7 : Poste de directeur exécutif

20. Le Président a déclaré que quatre candidatures avaient été présentées avant la date limite du 15 mars 2011 par les Gouvernements du Brésil (M. Roberio Oliveira Silva), du Gabon (M. Christian Ruffin Silvère Ngoua), de l'Inde (M. G.V. Krishna Rau) et du Mexique (M. Rodolfo Trampe Taubert). Leurs *curriculum vitae* ont été distribués dans les documents ICC-106-9, ICC-106-13, ICC-106-14, et ICC-106-10 respectivement. Il a présenté le document ICC-106-15 qui contient une procédure d'examen des candidatures par le Conseil en septembre 2011 et a suggéré que, dans la mesure où quatre candidatures seulement ont été proposées, il n'était pas nécessaire d'établir un comité de présélection chargé de recommander au Conseil une liste de candidats en septembre.

21. Le Conseil a pris note de ces informations et des documents ICC-106-15, ICC-106-9, ICC-106-13, ICC-106-14, et ICC-106-10. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que les candidats souhaiteront peut-être soumettre leurs professions de foi par écrit, qui pourraient être envoyées à l'OIC pour distribution aux Membres. En ce qui concerne une autre suggestion que les Membres pourraient souhaiter communiquer leurs vues sur l'OIC aux candidats, il a été noté que les Membres auraient toute liberté pour envoyer leurs contributions aux candidats avant la date limite suggérée du 1 juillet 2011 pour permettre aux candidats d'en tenir compte dans leurs professions de foi.

22. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver les procédures d'examen des candidatures figurant dans le document ICC-106-15, telles que modifiées pour que les candidats puissent présenter leurs professions de foi par écrit, qui devront parvenir

au Secrétariat avant la date suggérée du 1 juillet 2011³. Les propositions reçues après cette date seront distribuées mais les Membres n'auront peut-être pas suffisamment de temps pour les examiner dans leurs capitales. Les professions de foi seront également affichées sur le site web de l'OIC. Le Secrétariat informera les deux candidats qui n'étaient pas présents à cette session des procédures et de la possibilité de soumettre les professions de foi par écrit. Enfin, le Conseil a exhorté les pays qui n'avaient pas encore parachevé les procédures de l'Accord de 2007 à tout mettre en œuvre pour le faire avant la session de septembre, et a noté que tous les Membres devront s'être acquittés de leurs cotisations pour pouvoir participer au processus décisionnel.

Point 8 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

23. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré qu'en septembre 2010, le Conseil avait reporté les discussions sur le Forum consultatif en attendant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007 et avait invité les Membres à soumettre leurs recommandations à ce sujet dans l'intervalle. Aucune recommandation n'a été soumise. Conscient que l'Accord de 2007 n'était entré en vigueur que le 2 février 2011, il a suggéré que les Membres examinent de façon préliminaire à cette session les préparatifs pour le Forum, en vue de finaliser les arrangements en septembre et de tenir le premier Forum au cours de l'année suivante. Les questions à examiner sont notamment la nomination d'un président et d'un vice-président du Forum, la date du Forum, l'ordre du jour de la première réunion, les organisations qu'il est proposé d'inviter à participer au Forum (document WP-Forum 3/09), le financement du Forum (document WP-Forum 1/09) et le mandat et la composition d'un groupe restreint (WP-Forum 9/2 Rev. 1).

24. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que le Forum devait être dynamique et répondre aux besoins des Membres. Il pourrait être utile de le considérer comme un comité plutôt qu'une conférence, au sein duquel des experts pourraient dialoguer avec les Membres sur des questions spécifiques. Un sujet d'intérêt pourrait être sélectionné et les experts pertinents recensés pour contribuer aux discussions sur ce sujet. Les ateliers de 2009 et 2010 et le résumé des thèmes de la Conférence mondiale du Café (document ICC-105-4) contiennent des idées possible de sujets comme l'accès des petits exploitants au microfinancement, le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs par leur formation en vue d'améliorer l'accès au crédit et aux instruments de gestion des risques, la conception de nouveaux instruments avec répartition des risques, un portail d'information centralisé sur les services financiers, l'aide à la formation dans l'utilisation des outils de gestion des risques et les compétences financières. Les autres suggestions avancées au cours de la réunion ont été notamment : la gestion des risques liés aux écarts entre les

³ Un document révisé a été publié ultérieurement sous la cote ICC-106-15 Rev. 1

marchés physique et à terme, les décalages temporels entre les prix intérieurs et les prix internationaux et les moyens de réinvestir les excédents de la vente du café dans les plantations. Toutes les délégations ont été encouragées à se pencher sur les travaux déjà effectués et à identifier les domaines qui les intéressent en premier chef. On a également fait valoir que le Forum ne devait pas se concentrer sur la mise au point de projets, qui sera du ressort du Comité des projets, mais plutôt sur la recherche d'outils et de modèles plus efficaces qui pourraient permettre aux petits producteurs d'améliorer leur production et leurs revenus.

25. Le Conseil a examiné un projet de mandat du groupe restreint figurant dans le document WP-Forum 2/09 Rev. 1. A l'issue de consultations, une proposition visant à établir un groupe de travail spécial a été distribuée sous la cote WD-Council 25/11 (et sa révision). Le Conseil a décidé d'établir un Groupe de travail spécial sur le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, chargé d'aider le Conseil à organiser les travaux du Forum, notamment :

- À rédiger le cadre de référence d'un groupe restreint du Forum, et
- Sur la base du thème retenu par le Conseil à sa 106^e session, en mars 2011,
 - a) à préparer un énoncé des problèmes ou questions, de façon à préciser davantage le sujet ;
 - b) à identifier une méthodologie ou un mécanisme qui sera utilisé lors des réunions de l'OIC de septembre pour examiner le problème ou la question (par exemple, discussion de groupe, application d'un modèle de résolution des problèmes ou discussion animée entre experts avec possibilité de participation des Membres), et
 - c) à recenser les personnes ayant les compétences nécessaires pour examiner le sujet lors des réunions de l'OIC de septembre.

26. Le Conseil a décidé en outre de nommer quatre représentants des Membres exportateurs, deux représentants des Membres importateurs et le président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) pour siéger au Groupe de travail spécial. Les autres Membres intéressés peuvent participer. Le Groupe choisira son président parmi les Membres nommés. Il fonctionnera en anglais et par courrier électronique et son président fera rapport au Conseil en septembre 2011.

27. Le Conseil a également décidé que le sujet examiné lors des réunions de l'OIC de septembre 2011 sera "Gérer le risque de volatilité des prix du café vert". Le Directeur exécutif par intérim invitera les personnes recensées par le Groupe de travail à assister aux

réunions de l'OIC de septembre 2011 afin d'examiner le sujet ci-dessus, compte tenu de l'énoncé des problèmes ou questions et de la méthodologie ou du mécanisme identifié par le Groupe de travail.

28. En ce qui concerne la participation aux réunions de septembre des personnes ayant les compétences pertinentes, le Conseil a noté que le Groupe de travail devra examiner les moyens de couvrir les coûts de leur participation, car conformément aux dispositions de l'article 31 (Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café), le Forum s'autofinance. Après consultations, le Conseil a noté que les Membres ci-après participeront au Groupe de travail spécial⁴ :

Membres exportateurs : Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Kenya, Mexique et Papouasie-Nouvelle-Guinée
Membres importateurs : Union européenne et États-Unis
Président du CCSP : Nelson M. Robert (Association nationale du café des États-Unis (NCA))

Point 9 : Programme des activités pour 2011/12

29. Le Directeur exécutif par intérim a présenté le document WP-Council 210/11 dans lequel figure un projet de programme des activités pour l'année caféière 2011/12 qui s'appuie sur le plan d'action stratégique (ICC-105-19). Il s'est félicité des observations des Membres sur la meilleure façon d'intégrer les résultats de la Conférence mondiale du Café (ICC-105-4) et a invité les Membres à proposer un thème pour le séminaire de 2011/12 (activité 19), notant que le changement climatique, le matériel génétique, l'empreinte carbone et l'empreinte eau ou le financement du café sont des sujets intéressants. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que les Membres devront envoyer par écrit leurs observations et propositions sur le projet de programme au Directeur exécutif avant le 1 août 2011. Le programme sera révisé pour tenir compte des observations reçues à cette date puis examiné de nouveau par le Conseil en septembre 2011.

Point 10: Études, rapports et séminaires

Point 10.1 : Études

30. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. El Mamoun Amrouk, a présenté le document ICC-106-11 dans lequel figure une étude sur les perspectives du marché du café (2010 - 2019), telle que prévue dans le programme des activités pour 2010/11. Le texte de cette présentation est disponible

⁴ Après la session du Conseil, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a été nommé Président.

à la section Présentations techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1011.htm>). En réponse à des questions concernant l'inclusion de données provenant des politiques des pays membres ainsi que des conditions climatiques, la FAO a indiqué que la participation des Membres avait été très importante pour le projet et que les données et politiques reçues ont été incluses. A son retour, il vérifiera le cas spécifique du Cameroun, qui a un plan pour doubler la production au cours des cinq prochaines années. S'agissant des acteurs financiers, les facteurs macroéconomiques comprennent notamment la croissance du PIB. En ce qui concerne le changement climatique, le document aborde cette question et son impact sur la production et le commerce.

31. Le Conseil a remercié la FAO. Il l'a exhorté à continuer ses travaux dans ce domaine et a souligné l'importance de la poursuite de la coopération de ces deux organisations sur cette question.

32. L'Économiste principal a présenté le document ICC-106-1 dans lequel figure une étude sur la chaîne de valeur du café dans certains pays importateurs et le document ICC-106-12 dans lequel figure une étude sur la volatilité des prix du café : prix de détail. Le Conseil a pris note de ces études et des débats sur ce point et a noté que les Membres ont été invités à envoyer au Secrétariat leurs suggestions et observations pour étoffer ultérieurement ces documents.

Point 10.2 : Sujet de séminaire pour septembre 2011

33. Le Conseil a décidé que, compte tenu de la nécessité d'allouer du temps pour les discussions sur le Forum consultatif et le poste de directeur exécutif au cours des réunions de septembre, aucun séminaire ne devait être organisé à cette occasion en raison de ces circonstances exceptionnelles.

Point 11 : Rapport des présidents des organes de l'OIC

Point 11.1 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

34. Le Président du CCSP, M. Robert Nelson (NCA), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 28 mars 2011. Le rapport de cette réunion a été diffusé ultérieurement sous la cote PSCB-126/11. Le CCSP a examiné plusieurs points importants, notamment la sécurité alimentaire, le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café et le bilan du CCSP. Il a reçu un rapport du représentant de l'Association japonaise du café (AJCA) sur la contamination par les résidus de produits agrochimiques et a examiné les implications pour les États-Unis et d'autres pays, des poursuites judiciaires engagées en Californie à l'égard de l'acrylamide.

Le CCSP a noté que, dans le contexte du cadre réglementaire utilisé par les autorités sanitaires, l'accent était mis sur les composants individuels du café, mais que la consommation de café avait des effets positifs. Des travaux supplémentaires doivent être faits sur les interactions entre les différents composants et sur leurs attributs positifs. En ce qui concerne le Forum consultatif, le CCSP a estimé qu'il pourrait rendre d'immenses services. Il a insisté sur le fait que cette initiative devait être créative et qu'elle pourrait offrir des avantages concrets. Enfin, le CCSP a noté que c'est entre l'âge adulte et l'âge mûr d'un cycle de vie type que les organisations sont les plus performantes. Il est essentiel de dresser le bilan du CCSP et de s'assurer qu'il conserve son dynamisme. Une modification de l'ordre du jour pourrait aider à conduire le changement ; on s'efforcera donc de développer l'ordre du jour et de veiller à ce que les sujets soient pertinents et utiles. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Président et les membres du CCSP pour leur travail.

Point 11.2 : Comité des statistiques

35. La Présidente du Comité des statistiques (Mme Marcela Urueña (Colombie)) a déclaré que le Comité avait tenu sa première réunion en vertu de l'Accord de 2007 le 29 mars 2011. Le Comité a examiné les priorités statistiques dans le cadre de l'Accord de 2007 et a décidé que les quatre points suivants devaient être examinés à chaque réunion : exportations de café biologique et programmes de certification, exportations vers les pays exportateurs, respect du Règlement sur les statistiques et suivi des stocks et des réserves de café vert. Le Comité consultera le CCSP au sujet de l'introduction des facteurs de conversion révisés du café torréfié décaféiné et du café soluble décaféiné en équivalent café vert. Il a décidé que les Membres du Comité devraient s'efforcer d'inclure des experts en statistiques dans leurs délégations et a noté l'utilité de la participation d'experts en statistiques du secteur privé pour enrichir et renforcer les travaux du Comité. Le Conseil a convenu que quatre experts pourraient être invités à participer aux réunions de septembre : Mme Judy Ganes (J. Ganes Consulting), M. Neil Rosser (Neumann Kaffee Gruppe), M. Rob Simmons (LMC International Ltd) et Mme Andrea Thompson (Coffee Network) (voir l'Annexe II du document ICC-106-6). Enfin, le Comité a noté que ses débats seront le reflet des données recueillies par l'OIC en conformité avec les dispositions pertinentes du Règlement sur les statistiques et que l'OIC continuerait de coopérer étroitement avec la FAO et le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI).

36. Le Conseil a pris note de ce rapport et a remercié le Comité pour son travail. Le Conseil a également noté la suggestion qu'il serait utile d'inclure des experts dans les autres comités pour les aider dans leur travail.

Point 11.3 : Comité de promotion et de développement des marchés

37. Le Président du Comité de promotion et de développement des marchés (M. Henry Ngabirano (Ouganda)) a déclaré que le Comité avait tenu sa première réunion le 30 mars 2011. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PM-5/11. Le Comité a reçu un rapport sur les progrès du réseau *CoffeeClub* de l'OIC qui sera relancé dans les prochaines semaines, après avoir été mis à jour pour tenir compte des derniers développements de Web 2.0 et des médias sociaux. Le Comité a également noté l'intérêt des activités de promotion précédentes et la nécessité d'examiner les obstacles à la consommation et d'élaborer des projets pour augmenter la consommation, y compris en fournissant des informations sur les bienfaits du café par l'intermédiaire de mécanismes comme le programme *Positively Coffee* et Les professions de la santé - Programme d'éducation au café (HCP-CEP). Le Comité a noté que les Membres exportateurs ont apporté une contribution financière à la 23^e Conférence internationale sur la science du café qui s'est tenue à Bali en octobre 2010, qui a rassemblé plus de 300 délégués de 34 pays. L'Association pour la science et l'information sur le café (ASIC) a remercié pour cette contribution ; les actes de la conférence seront disponibles pour consultation à la bibliothèque de l'OIC.

38. Le Comité a reçu des rapports sur la mise en œuvre du programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) et a noté que 28 pays, représentant environ 65% des exportations mondiales pendant la période considérée, appliquent la Résolution 420. Le Comité a également reçu un rapport sur les classifications des Arabicas et des Robustas pour les années civiles 2005 à 2010 et a noté que pendant cette période, les acceptations aux tests de calibrage de l'Arabica ont été en moyenne de 92%. Les résultats des tests de dégustation se sont améliorés alors que ceux des tests de couleur ont chuté. Pour le Robusta, quelque 63,2% du café classé au cours de cette période était inférieur aux normes de la Résolution 420, quelque 77% de ce café provenant du Viet Nam. L'introduction de nouvelles normes de qualité au Viet Nam et l'augmentation de la taille des lots classés par NYSE (de 5 à 10 tonnes) peuvent avoir contribué à une baisse de près de 88% du volume de café classé (considéré comme inférieur aux normes du PAQ), de 1,63 millions de sacs en 2009 à seulement 201 000 sacs en 2010. Le Comité a noté l'importance de l'amélioration de la qualité du café comme moyen d'augmenter la consommation. Il a exhorté les Membres à élaborer des normes pour améliorer la qualité du café et à envoyer des informations à l'OIC sur leurs normes nationales de qualité du café, dans l'objectif d'un examen des normes de qualité à une réunion future.

39. Le Comité a également reçu un rapport sur les questions phytosanitaires et a noté la nécessité pour les Membres d'envoyer à l'OIC le détail des LMR de pesticides utilisés dans la production de café. S'agissant de la promotion et du développement des marchés en vertu de l'Accord de 2007 et du financement de cette activité, le Comité a noté que l'information, la qualité et la santé sont les éléments clés de toute activité de promotion et que la question serait de nouveau examinée à la prochaine réunion. Enfin, le Comité a pris note des comptes du Fonds de promotion pour l'exercice 2009/10, qui figurent dans le document PM-2/11 et qui, comme convenu en septembre 2010, ne seront pas vérifiés tant que des activités importantes n'auront pas repris. En ce qui concerne les comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2009/10, qui figurent dans le document SF-43/11, le Comité a noté qu'ils doivent être approuvés par les Membres exportateurs pendant la session du Conseil.

40. Au cours des débats sur ce point, il a été demandé qu'un représentant de l'Union européenne s'occupant de la sécurité alimentaire informe le Conseil et/ou le CCSP lors des réunions de septembre, des nouvelles directives sur la sécurité alimentaire afin que les pays producteurs prévoient les mesures nécessaires. Le Conseil a noté que le représentant de l'Union européenne étudiera la possibilité de la venue d'un représentant, et si cela n'est pas possible, qu'il fera rapport sur cette question lui-même à la prochaine réunion.

41. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que les comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2009/10 figurant dans le document SF-43/11, ont été approuvés par les Membres exportateurs à la présente session. Le Conseil a décidé qu'il serait approprié que les comptes du Fonds spécial soient examinés par le Comité des finances et de l'administration à l'avenir.

Point 11.4 : Comité des projets

42. Le Président du Comité des projets (M. José Ángel López Camposeco (Guatemala)) a déclaré que le Comité avait tenu sa première réunion le 30 mars 2011. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PJ-10/11. Le Comité a examiné le document PJ-2/11 dans lequel figure une proposition de création du CVP en tant que Sous-comité virtuel de présélection (SCVP), à titre provisoire avec un mandat révisé. Suite à une discussion sur la voie à suivre, le Comité a décidé de recommander que le SCVP continue de fonctionner jusqu'en septembre 2011 et a demandé au Directeur exécutif par intérim de présenter des propositions pour la présélection technique future des projets, pour examen. Les Membres ont également été invités à envoyer leurs suggestions pour faciliter ce processus.

43. Outre l'examen de deux propositions (voir le point 11.4.1), le Comité a reçu un rapport sur les propositions soumises au Comité d'évaluation des projets du FCPB en novembre et a noté qu'en janvier 2011, le Comité consultatif du FCPB a approuvé des instruments de préparation de projet pour recruter des consultants chargés de procéder à une évaluation et de développer une proposition intitulée "Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo". Le Comité a pris note des documents PJ-8/11 et PJ-6/77 contenant respectivement un rapport de situation sur les projets approuvés par le FCPB et une nouvelle proposition présentée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), approuvée par le FCPB en octobre 2010 (voir le paragraphe 45).

44. Le Comité a examiné les activités des projets en vertu de l'Accord de 2007 et a entendu une présentation de Mme Eltha Brown, 1^e Chef de projet au FCPB, sur les projets du FCPB et le financement, et une présentation de Mme Lilian Volcan, Chargée des projets à l'OIC, sur les procédures actuelles d'examen et de soumission des projets. Le Comité a noté que plusieurs documents donnent des indications sur les activités des projets, notamment le plan d'action stratégique et la stratégie de mise en valeur du café, et que cette question serait examinée plus avant à la prochaine réunion. Enfin, le Comité a pris note de la demande d'un représentant du FCPB d'assister à la prochaine session pour informer les Membres des changements survenus au FCPB et discuter de leurs préoccupations au sujet de la réduction du financement des projets.

45. Le Conseil a pris note de ces renseignements et de la nécessité pour l'OIC et le Comité des projets d'identifier d'autres sources de financement et d'assistance des projets, et pour les Membres comme l'Union européenne d'apporter une aide à cet égard. Il a noté l'importance du maintien et du renforcement du Fonds commun qui est une importante source de financement du développement pour les pays producteurs, et a encouragé les Membres à alerter leurs capitales au sujet des préoccupations concernant l'avenir du FCPB. Le Conseil a décidé qu'il serait utile d'informer le FCPB de ses discussions et d'inviter un représentant du FCPB à sa prochaine session pour qu'il donne aux Membres un aperçu du processus de restructuration et des implications potentielles pour le financement futur des projets de mise en valeur du café, afin que les Membres puissent évaluer l'impact de cette mesure sur les ressources futures. Le Conseil a également pris note du document PJ-6/11 (Les crises économiques et les PMA tributaires des produits de base : Cartographie de la vulnérabilité à la volatilité des marchés et création d'une capacité de résistance aux crises

futures), du document PJ-7/11 (Projets de mise en valeur du café) et du document PJ-8/11 (Résumé des rapports de situation soumis par les agences d'exécution de projet sur les projets en cours de mise en œuvre).

46. Enfin, le Conseil a noté l'importance des travaux du Comité virtuel de présélection (CVP), qui a fonctionné en vertu de l'Accord de 2001. Il a décidé de créer un Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) en vertu de l'Accord de 2007, chargé d'accélérer et d'évaluer les nouvelles propositions de projets devant être examinées par le Comité des projets, jusqu'à septembre 2011. Le SCVP sera composé du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala, de l'Indonésie en tant que Membres exportateurs, et de l'Union européenne et des États-Unis en tant que Membres importateurs.

Point 11.4.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

47. Le Conseil a noté que le Comité des projets avait examiné le document PJ-5/11, dans lequel figure le rapport et les recommandations du Comité virtuel de présélection (CVP) sur deux nouvelles propositions. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

Adaptation aux changements climatiques dans la région PROMECAFE (document PJ-3/11), présenté par le Programme régional pour le développement et la modernisation de l'industrie du café en Amérique centrale, au Panama, en République dominicaine et en Jamaïque (PROMECAFE). Le Comité a noté que le CVP a examiné cette proposition pour la première fois et était partagé entre recommander d'approuver ou de réviser la proposition. Deux pays participants (République dominicaine et Jamaïque) n'ont pas encore parachevé les procédures d'adhésion à l'Accord de 2007, tandis que trois pays (République dominicaine, El Salvador et Panama) ne sont pas membres du FCPB. A l'issue de discussions, il a décidé de recommander au Conseil que la proposition soit révisée et soumise de nouveau à sa prochaine réunion, en tenant compte des recommandations du CVP et des observations formulées par le Comité des projets. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que ce projet devait être révisé, tel que recommandé par le Comité.

Étude de la durabilité de la chaîne d'approvisionnement du café et adaptation/atténuation du changement climatique par l'évaluation du cycle de vie, (document PJ-4/11). Le Comité des projets a noté que le CVP a recommandé d'approuver ce projet. A l'issue de discussions et compte tenu de l'importance de cette question pour les Membres, il a décidé de recommander au Conseil que la proposition soit révisée afin d'inclure les synergies des travaux entrepris par le Brésil et la Colombie dans ce domaine, avec l'assistance du Secrétariat, et qu'il pourrait être approuvé sur cette base.

48. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que, comme l'a noté le Comité des projets, la proposition révisée devrait prendre en considération les efforts déployés par le Brésil et la Colombie pour déterminer l'empreinte carbone associée au cycle de vie des caféiers. Ce point est important à la lumière des préoccupations sur la limitation des ressources et le calendrier du projet. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que la proposition devait être approuvée, comme recommandé par le Comité des projets, et il l'a approuvée pour soumission au Fonds commun. Enfin, le Conseil a noté que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en septembre 2011 devront parvenir à l'OIC avant le **24 juin 2011 au plus tard**.

Point 12 : Coopération avec d'autres organisations

49. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré qu'il avait assisté à la réunion annuelle du FCPB et des OIP, qui s'est tenue à Lisbonne le 7 mars 2011 pour examiner plusieurs questions, notamment le rôle et le mandat futurs du FCPB, les recommandations de l'examen intermédiaire sur le rôle du FCPB et des OIP dans l'élaboration des projets et les préparatifs pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV). Il a rappelé aux Membres que l'OIC avait soumis une déclaration à la réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010 (voir le document ICC-105-13). L'OIC avait suggéré au FCPB que la réunion de la CCNUCC et la conférence organisée par les Pays-Bas sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques du 31 octobre au 5 novembre 2010, et qui contribuait à la Conférence de la CCNUCC, donneraient l'occasion aux OIP de faire une contribution sur les produits de base. Le texte de la déclaration de l'OIC à la CCNUCC a été envoyé au FCPB, qui a confirmé que ses participants à la Conférence souligneraient l'importance de l'analyse de l'impact du changement climatique sur la mise en valeur des produits de base.

50. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré qu'il avait assisté à la deuxième réunion du Forum mondial des produits de base de la CNUCED, qui a eu lieu les 31 janvier et 1 février 2011 à Genève (Suisse) et qu'il avait fait un exposé sur l'état des marchés agricoles : les moteurs de la volatilité. Le texte de cette présentation et d'autres présentations, ainsi que des fichiers audio, peuvent être téléchargés à : <http://www.unctad.info/en/Global-Commodities-Forum-2011/Presentations/>. La participation d'un large éventail de parties prenantes à cet événement a souligné la valeur d'une approche holistique des questions transversales de l'économie mondiale des produits de base. Il a noté que le document PJ-6/11 contenait le résumé d'un nouveau projet : "Les crises économiques et les PMA tributaires des produits de base : Cartographie de la vulnérabilité à la volatilité des marchés et création d'une capacité de résistance aux crises futures", approuvé par le FCPB en

octobre 2010. Le FCPB a désigné l'OIC, au nom de tous les OIP, organe de supervision de la mise en œuvre du projet présenté par la CNUCED, qui a débutée en novembre 2010. Les résultats seront présentés à PMA IV en Turquie en mai 2011, qui devrait adopter le prochain plan d'action pour les PMA. Le Conseil a pris note de ces renseignements et d'une présentation de M. Mussie Delelegn Arega, Chargé des affaires économiques à la CNUCED, dont le texte a été distribué sous la cote ICC-106-17.

51. Enfin, le Directeur exécutif par intérim a indiqué que l'OIC avait été en contact avec les représentants des Banques africaine et asiatique de développement et avec le *Green Commodities Facility* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), unité technique spécialisée chargée de promouvoir la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement des produits de base du monde en développement. Le PNUD serait heureux de discuter des intérêts stratégiques et de la possibilité d'élaborer des projets sur la caféiculture durable avec l'OIC et le Fonds commun et sera invité à participer à la prochaine session du Conseil.

52. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que, compte tenu des augmentations des prix des denrées alimentaires, la tendance de certains pays en développement à importer des produits alimentaires pourrait devoir être revue. L'agriculture est un domaine qui a été négligé par de nombreux donateurs ces dernières années et un réexamen des politiques est nécessaire à la lumière des récents développements. On a également fait valoir que, dans la question du changement climatique, les Membres devaient tenir compte du fait que la CCNUCC est le cadre juridique approprié des négociations sur cette question. Le Conseil a pris note de ces informations et a encouragé les Membres à prendre contact avec leurs gouvernements dès qu'ils seront de retour dans leurs capitales, pour souligner l'importance du FCPB en tant que partenaire dans le développement du secteur du café dans leur pays.

Point 12.2 : Réseau international sur le génome du café (ICGN)

53. Le Directeur exécutif par intérim a indiqué qu'une réunion avec les Membres intéressés par une coopération avec l'ICGN a eu lieu en septembre 2010 pour discuter de la coopération sur une initiative à long terme sur le séquençage du génome du caféier, en vue d'améliorer la qualité du café et de développer une résistance aux ravageurs et aux maladies. Suite à cette réunion, il a publié le document ED-2105/10 en demandant aux Membres de lui envoyer toutes les informations pertinentes avant le 30 avril 2011. Les Membres ont également été invités à envoyer leurs avis sur les propositions déjà présentées à l'OIC et à proposer des donateurs pour mettre en œuvre ce type d'initiative. Une autre réunion de l'ICGN et de Membres de l'OIC aura lieu pendant la 107^e session du Conseil en

septembre 2011 pour examiner les différentes initiatives et les travaux en cours et, en s'appuyant sur l'expertise existante et les résultats obtenus, établir des priorités pour l'avenir et explorer les sources potentielles de financement. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 13 : Cinquantième anniversaire de l'OIC

54. Le Conseil a noté que l'OIC célébrera son 50^e anniversaire en 2013 et tous les Membres ont été invités à formuler des suggestions lors la prochaine session en septembre 2011, pour commémorer cette occasion.

Point 14 : Politiques nationales en matière de café

55. Le représentant du Ghana a déclaré que son gouvernement avait adopté une politique nationale visant à réhabiliter les plantations de café au Ghana, en vue de doubler, voire de tripler, la production dans les cinq prochaines années. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 15 : Questions financières et administratives

Point 15.1 : Comité des finances et de l'administration

56. Le Président du Comité des finances et de l'administration (CFA), M. Damon Dubord (États-Unis d'Amérique), a déclaré que le Comité s'était réuni le 29 mars 2011. Le Comité a reçu un rapport sur l'état des finances au 28 février 2011 (voir le document FA-8/11) et a noté qu'il pouvait se résumer comme étant satisfaisant. Le Comité a également procédé à un examen préliminaire du projet de budget administratif pour 2011/12 figurant dans le document FA-7/11. Sur la base de dépenses totales de 3 215 000 livres sterling et d'un revenu estimatif des sources extérieures de 191 000 livres sterling, la cotisation par voix s'établirait à 1 512 livres sterling, soit une augmentation de 8,7% par rapport à l'exercice 2010/11. Ce chiffre ne prend pas en compte le dernier montant de loyer proposé par le propriétaire qui est supérieur de 2 livres sterling par pied carré à ce qui était prévu. Le Comité a noté que le personnel et les locaux sont les deux postes les plus importants du projet de budget administratif. Il a examiné le système de rémunération actuel et a demandé au Secrétariat de rechercher d'autres systèmes qui pourraient être appliqués et d'examiner tous les autres postes du budget pour voir si des réductions pourraient être faites. Le Comité a également convenu que le Secrétariat devra revoir le budget à la lumière de ses discussions et des négociations avec le propriétaire et présenter différents scénarios à sa prochaine réunion, y compris des réductions théoriques dans des postes comme le Programme des activités et le personnel.

57. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que l'augmentation proposée était la conséquence des augmentations proches de zéro des années précédentes, qui ont absorbé les économies antérieures. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 15.2 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2009/10 et rapport du vérificateur

58. Sur la recommandation du CFA, le Conseil a décidé d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2009/10 et le rapport du vérificateur figurant dans le document FA-2/11.

Point 15.3 : Locaux

59. Le Président du CFA a déclaré que le propriétaire avait informé l'OIC de ses propositions pour la révision du loyer s'appliquant à compter du 1 avril 2011, et qui prévoient une augmentation de 36,3%. Des options pour les locaux figurent dans le document WP-Finance 85/10. Le Comité a examiné la possibilité de poursuivre les négociations et de sous-louer une partie des locaux à une autre organisation. Cette solution pourrait intéresser deux autres organisations, dont l'une aurait besoin d'une réponse dans les deux ou trois prochains mois, tandis que l'autre ne serait pas en mesure de prendre une décision avant septembre 2011. Il a noté que l'OIC organisera une réunion avec le propriétaire pour poursuivre les négociations sur le loyer. En l'absence d'accord, il existe la possibilité de désigner des experts immobiliers qui donneraient leur avis sur le loyer ou de faire appel à un arbitre indépendant. Cette dernière solution s'est avérée coûteuse et a abouti à une conclusion peu satisfaisante au moment de la dernière révision de loyer en 2001. Le Comité a décidé de recommander que le Conseil entame des discussions avec l'Organisation internationale du cacao (ICCO) sur les locaux et le partage possible de services, que des représentants des Membres prennent contact avec l'ICCO au sujet de cette proposition et que le Secrétariat poursuive les discussions avec le propriétaire en vue de négocier le meilleur compromis possible. Ces négociations devraient être terminées au moment des réunions de septembre.

60. Au cours des débats sur ce point, la nécessité d'agir rapidement a été notée. L'OIC devra continuer à examiner les options et à explorer les synergies et les moyens de tirer le meilleur parti de l'espace disponible. Les Membres ont noté que des restrictions de planification limitent l'utilisation du rez de chaussée à des installations de conférence, salles d'exposition ou similaires. Certains gouvernements étant membres d'autres organismes internationaux de produits, il a également été suggéré d'envisager d'utiliser au mieux les ressources limitées et que certains ambassadeurs étudient des options pour l'avenir.

61. Le Conseil a noté que le CFA avait exprimé une préférence pour une meilleure utilisation des installations en étudiant la possibilité de les partager avec une autre organisation internationale. Il a en outre noté que l'ICCO était engagée dans un processus de déménagement à Abidjan qui sera discuté lors de ses réunions de septembre 2011, qui précéderont la 107^e session du Conseil. Il a décidé de demander au Président du CFA de maintenir ce point à l'ordre du jour du Comité, de continuer à explorer les options possibles avec le Comité et de faire rapport au Conseil à sa prochaine session. Il a en outre décidé de demander au Président du Conseil de contacter le Président du Conseil international du cacao pour sonder l'avis de l'ICCO sur la possibilité de partager les locaux, et de faire rapport au Conseil à sa prochaine session.

Point 15.4 : Paiement des arriérés

62. Le Conseil a noté que la République démocratique du Congo a procédé à des paiements mensuels réguliers mais qu'elle est en retard par rapport au calendrier fixé dans la Résolution 430. Le Nicaragua est également en retard par rapport au calendrier fixé dans la Résolution 437. Le CFA a décidé que ces deux pays devaient être encouragés à régler leurs arriérés et à respecter les termes des Résolutions. Le CFA a également examiné le document FA-10/11 dans lequel figure une proposition relative à une politique sur le parrainage des projets pour les pays ayant des arriérés de contributions et a recommandé au Conseil d'approuver le projet de décision y afférent.

63. Le Conseil a examiné la situation des Membres qui ont des arriérés de plus d'un an et a décidé que, après septembre 2011, ces Membres ne pourront plus bénéficier du parrainage de l'Organisation pour les projets nouveaux devant être examinés par le Comité des projets. Ces Membres auront, cependant, la possibilité de présenter leur cas au Conseil au sujet de leur incapacité à s'acquitter de leurs obligations financières.

Point 15.5 : Autres questions financières et administratives

64. Le Président du CFA a déclaré que le Comité avait examiné le document FA-3/11, dans lequel figure une proposition d'augmentation de 3,1% du barème des traitements et de la base de contributions au Fonds de prévoyance des agents des services généraux à compter du 1 octobre 2010 ; le document FA-5/11, qui contient des révisions de l'indemnité pour frais d'étude et de l'indemnité pour charges de famille du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe à compter du 1 Janvier 2011, et le document FA-4/11, qui contient des propositions de révision du barème des traitements du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe, également à compter du 1 janvier 2011. Le barème révisé du document FA-4/11 représente une augmentation de 1,37% par la consolidation d'un certain nombre d'indemnités de poste ; cette consolidation se faisant

selon le principe "sans gain ni perte", sans augmentation du traitement net et sans coût supplémentaire pour l'Organisation. Le coût d'application des propositions contenues dans les documents FA-3/11 et 5/11 peut être financé à partir du budget administratif pour 2010/11 (voir le document ICC-105-20). Le Comité a également examiné le document FA-6/11, qui contient des propositions de modification de la méthode de calcul des contributions au Fonds de prévoyance du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe, et le document FA-9/11, qui contient les noms de sept banques supplémentaires qu'il est proposé d'ajouter à la liste des banques agréées par l'OIC. Le Comité a décidé de recommander au Conseil que toutes ces propositions soient approuvées.

65. Sur la recommandation du CFA, le Conseil a décidé d'approuver les propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance du personnel des services généraux figurant dans le document FA-3/11 ; les propositions de révision de l'indemnité pour frais d'études et de l'indemnité pour charges de famille du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe figurant dans le document FA-5/11, et les propositions de révision du barème des traitements du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe figurant dans le document FA-4/11. Le Conseil a également décidé d'approuver la proposition visant à modifier la méthode de calcul des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe figurant dans le document FA-6/11 et d'ajouter les noms de sept nouvelles banques à la liste des banques agréées par l'OIC, comme il est proposé dans le document FA-9/11.

Point 16 : Questions diverses

Côte d'Ivoire

66. Le Conseil a noté que M. Saint-Cyr Djikalou (Côte d'Ivoire) avait quitté son poste de représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès des organismes internationaux de produits après dix ans de service. Les Membres l'ont remercié pour sa contribution exceptionnelle à l'Organisation, en particulier pour son travail en tant que Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord, où il a joué un rôle déterminant dans le succès des négociations de l'Accord de 2007. Le Conseil a prié le Président et le Directeur exécutif par intérim d'écrire à M. Djikalou pour lui transmettre ses remerciements. Le Conseil a en outre noté que la Côte d'Ivoire continuerait de participer aux travaux de l'OIC et respecterait ses obligations financières et autres initiatives, et qu'elle était attachée à la collaboration avec les autres Membres pour trouver les moyens de réduire la pauvreté grâce aux dispositions de l'Accord de 2007.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

67. Le Conseil a noté qu'il s'agissait de la dernière réunion à laquelle Mme Jean Kekedo, Haut-commissaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, assisterait et il lui a exprimé sa profonde gratitude pour sa contribution et son soutien aux travaux de l'OIC.

Demande d'information aux membres

68. Le Conseil a noté que tous les Membres exportateurs ont été invités à envoyer au Directeur exécutif par intérim des informations sur leurs normes nationales de qualité, les coûts de production pour les campagnes 2000/01 à 2009/10, les emplois générés par le secteur du café et les LMR des pesticides utilisés dans la production de café (document ED-2100/10).

Site web de l'OIC

69. Le Directeur exécutif par intérim a indiqué que le site web de l'OIC a été remanié pour l'Accord de 2007 et comprend maintenant une nouvelle section sur les ressources. Il a invité les Membres à envoyer au Secrétariat leurs suggestions et observations sur le site web remanié, y compris leur avis sur la mise en place d'une section réservée aux Membres. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Coûts de production

70. Le Conseil a pris note d'une demande de soutien de l'OIC ou du Comité des statistiques pour orienter ou former les Membres exportateurs au recueil de données sur les coûts de production.

Point 17 : Prochaines réunions

71. Le Conseil a pris note du document WP-Council 208/11 dans lequel figurent les dates des réunions pour 2011/12 et 2012/13, et a noté que sa prochaine session aurait lieu à Londres du 26 au 30 septembre 2011. Cinq jours ont été prévus afin de réserver suffisamment de temps pour les consultations sur la nomination du prochain directeur exécutif.